



## Respecter les instances, Madame la Rectrice, c'est aussi se respecter !

Ce mois de janvier est un mois difficile dans les établissements du second degré.

Les moyens d'enseignements (DHG : dotation horaire globale) ont été notifiés aux chefs d'établissements le 18 janvier.

Ensuite doivent se mettre en tenir les différentes instances de la démocratie dans les établissements :

- conseil d'enseignement ;
- conseil pédagogique ;
- commission permanente ;
- conseil d'administration.

Pour respecter la transparence, toutes ses instances doivent être réunies avec l'envoi des documents préparatoires dans les délais.

C'est évidemment de la responsabilité des chefs d'établissements d'organiser ces instances.

Charge à eux de remonter l'utilisation des moyens avant le 24 février. Date qui sera difficile à tenir avec les 10 jours de vacances scolaires.

### Sauf que...

Sauf qu'il y a un problème : les dotations sont votées en comité technique académique (CTA) qui a eu lieu cette année le 28 janvier.

C'est-à-dire que les élus des personnels (5 sièges sur 10 pour la FSU) discutent avec la Rectrice et la DBM (direction du budget et des moyens) et demandent ici l'ouverture d'une classe, là l'augmentation des moyens compte-tenu de la fragilité sociale des élèves.

Il y a donc des *ajustements*. Dans le langage administrativo-politique, on dit *ajustement* pour ne pas dire qu'on s'est trompé et qu'on va corriger ses erreurs.

C'est là qu'on arrive à un problème de calendrier.

En toute logique démocratique, les différentes instances doivent être lancées à partir du CTA qui a voté pour les répartitions des moyens dans les établissements. Ce n'est plus le 18 janvier qui marque le début mais le 28.

### Sauf que...

Sauf que vos élus du SNES ont fait encore une fois un énorme travail de statistiques qui a permis de montrer que plus d'une centaine de moyens (on parle ETP : équivalent temps plein) donnés par le Ministère n'étaient pas ventilés dans les établissements.

Cela a mis très très en difficulté la Rectrice et la DBM et lors du vote, ce sont l'ensemble des organisations syndicales (5 FSU, 3 UNSA et 2 SPEG) qui ont voté Vote contre les propositions de ventilation de la rectrice des moyens octroyés par le Ministère.

Donc la Rectrice doit convoquer un nouveau CTA dont nous n'avons pas encore la date.

Donc, en toute logique démocratique, aucune instance ne peut être convoquée dans les établissements.

La date du 24 février pour la remontée des TRMD (tableau de répartition des moyens disciplinaires) devient impossible à tenir.

Sauf que la Rectrice n'est pas responsable des instances dans les établissements scolaires. Ce sont les chefs d'établissements.

Il y a donc une contradiction :

- soient les chefs d'établissement convoquent dès maintenant les instances et donc montrent qu'ils ne respectent pas la Rectrice en faisant fi du CTA qu'elle préside
- soient ils ne respectent pas la date de remontée des TRMD et ne respectent pas les instructions qu'elle a imposé par l'intermédiaire de la DBM.

**En refusant d'envoyer aux chefs d'établissement une nouvelle date de remontée des TRMD, la Rectrice montre le peu de respect qu'elle a pour sa fonction. Et donc pour les personnels et les élèves de notre académie Guadeloupe.**